

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

# <u>Mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » du Conseil de sécurité des Nations Unies par le Ministère des affaires étrangères</u>

#### I. Les résolutions « femmes, paix et sécurité »

La France a œuvré activement en faveur de l'adoption des résolutions « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité des Nations Unies – résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (juin 2013) et 2122 (octobre 2013) - et est engagée en faveur de leur mise en œuvre effective.

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies adoptait à l'unanimité la résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité ». La résolution appelait à renforcer la protection des femmes, première victimes des violences, pendant les conflits et à accroître leur participation aux négociations de paix ainsi qu'à l'ensemble des processus décisionnels politiques et économiques dès les premières phases de l'après-conflit, afin que leurs perspectives et leurs besoins soient pleinement pris en compte.

Les résolutions ultérieures ont permis la mise en place d'un dispositif institutionnel relativement complet, associant les instruments internationaux pertinents<sup>1</sup>: création d'un mandat de Représentant spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits (rés. 1888), rapports annuels (rés. 1820) et « liste d'infamie » <sup>2</sup> (rés. 1960), équipe d'experts sur les violences sexuelles dans les conflits (rés. 1888), conseillers de protection des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies (rés. 1888) notamment.

Pourtant, le niveau des violences à l'égard des femmes reste extrême et la participation des femmes aux processus de négociations et de consolidation de la paix reste trop faible. Les efforts internationaux doivent se poursuivre pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité ».

# II. Le plan national d'action de la France

À titre national, **la France a adopté en octobre 2010 un plan national d'action** (PNA) pour la mise en œuvre de ces résolutions. Ce plan s'attache à offrir une stratégie cohérente et concertée en ce qui concerne la problématique transversale des femmes et des conflits armés. Élaboré à l'issue d'un processus interministériel et après consultation de la société civile, il vise quatre objectifs :

1. La protection des femmes contre les violences et la mobilisation pour le respect de leurs droits fondamentaux ;

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tels que la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (1979), le programme d'action issu de la Conférence de Pékin (1995) et le statut de la Cour pénale internationale (1998).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La République démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la Syrie et le Mali figurent sur la liste en 2013.

- 2. Le renforcement de la participation directe des femmes aux missions de maintien de la paix et aux opérations de reconstruction en favorisant leur accès à des fonctions, y compris élevées, au sein de composantes civiles comme militaires ;
- 3. La sensibilisation au respect des droits des femmes dans les programmes de formation, notamment dans le cadre des projets de réformes des systèmes de sécurité et pour les personnels déployés en mission extérieure ;
- 4. Le développement de l'action politique et diplomatique en faveur de la mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité ».

Le PNA (consultable sur le site du ministère des affaires étrangères : <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PNA\_fr\_DEF.pdf">http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/PNA\_fr\_DEF.pdf</a>) intègre des indicateurs de mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité », ainsi qu'un échéancier des actions à entreprendre et les administrations responsables. Il a fait l'objet d'un avis préalable et d'une évaluation (juin 2013) de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

# III. L'action du Ministère des affaires étrangères

Le Ministère des affaires étrangères (MAE) coordonne la mise en œuvre de ce plan d'action mis en place en 2011 et qui arrivera à échéance fin 2013, ainsi que le processus révisionnel qui aboutira à la mise à jour du plan en 2014. Il préside le comité de pilotage interministériel prévu par le PNA et qui se réunit sur une base semestrielle.

L'action du MAE se concentre sur **l'action diplomatique** pour promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité » sur la scène internationale, sur la **politique de coopération** envers les pays touchés par des situations de conflits, ainsi que sur une **politique de formation** permettant d'intégrer la thématique du genre de manière à la fois ciblée et transversale.

## 1. Action diplomatique en faveur de l'agenda « Femmes, paix et sécurité »

La France, en tant que membre du Conseil de sécurité, a soutenu de manière active et constante l'adoption des sept résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » qui ont vu le jour depuis 2000, et y porte certains sujets (lutte contre l'impunité et Cour pénale internationale, droits et santé sexuelle et reproductifs notamment). Elle veille à ce que les dispositions des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » soient bien présentes dans les résolutions géographiques et résolutions créant ou renouvelant des opérations de maintien de la paix (à l'instar des résolutions 2098 sur la République démocratique du Congo et 2100 sur le Mali, intégrant des mécanismes de protection sur le terrain et des conseillers de protection des femmes). La France a ainsi également veillé à doter la MONUSCO (mission de l'ONU pour la stabilisation en RdC) des outils nécessaires à l'accomplissement de sa mission de protection des civiles, notamment en autorisant le déploiement d'une brigade d'intervention chargée de neutraliser les groupes armés qui terrorisent les populations civiles.

La France est également à l'origine, depuis 2006, avec les Pays-Bas, d'une résolution biannuelle de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'intensification des efforts en vue d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. La France est très impliquée dans les activités de la Commission de la condition de la femme, commission fonctionnelle de l'ECOSOC, dédiée à l'égalité des sexes et la promotion des femmes.

La France, par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères, apporte son soutien, politique et financier, à ONU Femmes, avec laquelle elle a renforcé son partenariat en mai 2012, et aux bureaux des Représentantes spéciales du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les conflits et sur les enfants et les conflits armés.

Le ministère des affaires étrangères est mobilisé pour que soit **renforcée la prise en compte de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » sur la scène internationale** : inscription d'un point « Femmes, Paix et Sécurité » à l'ordre du jour du G8 sous présidence française en 2011 (réunion d'experts en maintien et consolidation de la paix), repris sous les présidences américaine et britannique du G8 ; soutien à l'initiative du Royaume-Uni concernant la prévention des violences sexuelles dans les conflits (PSVI) depuis son lancement en 2012 et adoption d'une déclaration d'engagement pour mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits en septembre 2013 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le 6 décembre 2013, une réunion de mobilisation sur les violences sexuelles dans les conflits a été organisée en marge du Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique, avec la participation de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les conflits, afin de promouvoir la mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité » sur le continent africain. Elle a permis l'adoption d'un Appel pour mettre fin aux violences sexuelles dans les conflits.

En outre, la France s'attache à appuyer **la lutte contre l'impunité**. Elle a été auteur ou coauteur de toutes les résolutions géographiques du Conseil de sécurité portant des références positives à la Cour pénale internationale, depuis la résolution 1593 (2005) sur le Darfour aux résolutions 2100 sur le Mali et 2112 sur la Côte d'Ivoire en 2013. À ce soutien à l'action de la CPI dans le cadre multilatéral s'ajoute l'action diplomatique au plan bilatéral, ainsi que le soutien financier de la France, quatrième État contributeur à la CPI<sup>3</sup>.

La France, par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères, est également active **au sein de l'Union européenne** afin de promouvoir l'agenda « Femmes, paix et sécurité » et participe notamment au groupe de travail dédié à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

### 2. Actions de coopération

Outre les soutiens accordés à ONU Femmes et au bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés<sup>4</sup>, le ministère des affaires étrangères contribue à la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité » au travers des programmes de coopération, notamment en partenariat avec ONU Femmes, essentiellement en Afrique et dans le monde arabe. Ces programmes intègrent des éléments en faveur du renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels et à la protection des femmes contre les violences :

- Mise en place d'un programme de « Lutte contre les violences faites aux femmes » en partenariat avec ONU Femmes pour l'Algérie, le Maroc, la Jordanie, le Mali, le Niger et le Cameroun (1,5 M €, 2011-2013). Un expert technique a été mis à la disposition d'ONU Femmes en Jordanie.
- Mise en place d'un programme « **Genre et cohésion sociale** » 1,3M€, 2013-2016) sur l'emploi des jeunes et des jeunes femmes au Maroc, Tunisie, Egypte, en partenariat avec ONU Femmes ;

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sa contribution s'élevait à 10 millions d'euros en 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Un soutien au bureau de la Représentante spéciale sur les violences sexuelles dans les conflits est également envisagé pour 2014.

- Subvention de 500 000 € à ONU Femmes pour un projet de coopération portant sur l'accès des femmes afghanes à la justice (2011-2013) ;
- Programme d'intégration des problématiques de genre dans les processus de réformes des systèmes de sécurité en association avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Tunisie);
- Programme d'amélioration de la santé reproductive, maternelle et infantile dans le cadre des engagements du G8 de Muskoka dans 16 pays d'Afrique subsaharienne, en Haïti et en Afghanistan. L'engagement financier avec les Nations-Unies est de 19M€ par an pendant 5 ans, dont 1M€ par an avec ONU Femmes pour la lutte contre les pratiques sociales discriminantes et les violences sexuelles ;
- Mise en œuvre d'un programme portant sur la scolarisation des filles et la lutte contre les violences de genre à l'école en Afrique francophone (3,3 M € sur 2012-2013 en partenariat avec UNICEF, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso);
- Des crédits de coopération spécifiques ont également été mis en œuvre. A titre d'exemple :
- En <u>République démocratique du Congo</u>, l'ambassade de France à Kinshasa a consacré depuis 2012 plus de 2 M€ à des projets mis en œuvre par des ONG congolaises, visant la lutte contre les violences sexuelles, la participation des femmes aux processus décisionnels et l'insertion socio-économique des femmes vulnérables. La France a également alloué une dotation de 200 000 € à l'hôpital de Panzi, à Bukavu, et donné 2 tonnes de médicaments à destination des victimes d'agressions sexuelles. Elle soutient également le développement par Médecins du Monde d'un programme de santé mentale communautaire dans la province du Nord-Kivu dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles (500 000 euros pour 2011-2013).
- Au Mali, des crédits complémentaires (600 000 euros) ont été accordés en 2013 pour des projets relatifs à la promotion des droits des femmes et au soutien aux associations de femmes locales.
- Dans le contexte de la <u>crise syrienne</u>, le Ministère des affaires étrangères a apporté un soutien au fonctionnement de l'unité gynécologique et obstétrique de l'ONG Gynécologues sans frontières, présente d'août 2012 à octobre 2013 dans le camp de réfugié de Za'atari, en Jordanie.

#### 3. Actions de formation

Le ministère des affaires étrangères veille à assurer une sensibilisation à la question du genre dans la formation dispensée à ses agents. Un module relatif au genre a ainsi été intégré dans le séminaire annuel de formation sur la réforme des systèmes de sécurité (47 stagiaires depuis 2011). Un séminaire annuel « genre et développement » a également été mis en place (23 stagiaires depuis 2012), ainsi qu'un module de sensibilisation à la question du genre dans le cursus d'intégration des nouveaux diplomates en 2013 (une soixantaine de stagiaires par an) et en juin 2013, dans le cadre du stage des « nouveaux partants » du réseau de coopération et d'action culturelle, un module de sensibilisation à la thématique du genre était proposé pour la première fois (entre 100 à 120 inscrits).

Le ministère des affaires étrangères veille également à favoriser l'intégration des questions relatives au genre dans les dispositifs de formation qu'il soutient, notamment dans les Ecoles nationales à vocation régionale. Ces questions font l'objet de segments de formations dispensées à l'École du maintien de la paix de Bamako (Mali), au Kofi Annan

International Peacekeeping Training Center et à l'École Internationale des Forces de Sécurité (Cameroun). Dans le cadre de la crise malienne, l'École de maintien de la paix de Bamako a conclu un accord de partenariat avec ONU Femmes pour organiser des stages sur le genre, dont le premier a été réalisé./.